



Rapport de La Petite Bretonne sur la
*Lutte contre le travail forcé et le travail
des enfants* pour l'exercice 2025

Table des matières

Notre engagement à être une entreprise responsable...	3
Portée du rapport	3
Notre entreprise.....	3
Raison d'être.....	3
Valeurs.....	4
Structure	4
Activités.....	4
Notre chaîne d'approvisionnement.....	4
Gouvernance.....	5
Secteurs à risque de travail forcé et de travail des enfants	5
Politiques et Codes.....	6
Identification des risques de la chaîne d'approvisionnement.....	7
Mesures prises pour lutter contre le travail forcé et le travail des enfants, y compris les principales politiques et pratiques de diligence raisonnable	7
Politique sur l'approvisionnement éthique et durable	8
Perspective d'avenir	8
Mesures correctives	9
Évaluation.....	9
Approbation et attestation.....	9

Notre engagement à être une entreprise responsable

Groupe La Petite Bretonne s'engage à mener ses activités de manière responsable et à veiller à ce que les personnes qui produisent et fabriquent des biens au sein de la chaîne d'approvisionnement soient traitées de façon juste et conforme à l'éthique. En tant que manufacturier et distributeur, nous sommes soucieux de notre responsabilité et prenons les mesures requises afin de contribuer à éliminer le travail forcé et le travail des enfants. Ainsi, nous privilégions travailler en collaboration avec des fournisseurs respectés à l'échelle locale, nationale et internationale et nous nous attendons à ce que nos partenaires commerciaux et fournisseurs respectent ces mêmes principes au sein de leurs activités et respectent les lois applicables en matière des droits de la personne et des normes du travail.

Portée du rapport

La *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* exige que les entreprises énoncent les mesures qu'elles ont prises au cours de l'exercice financier pour prévenir et réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans le cadre de leurs activités et dans leur chaîne d'approvisionnement.

Le présent rapport conjoint vise à satisfaire aux obligations de La Petite Bretonne Inc. telles qu'énoncées dans la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « Loi ») du Canada pour l'exercice 2025 (du 2 juin 2024 au 31 mai 2025). Sauf indication contraire, ce rapport conjoint couvre toutes les entités de Groupe La Petite Bretonne tenues de produire un rapport en vertu de la Loi (« Groupe La Petite Bretonne », « nous », « notre » « nos ») notamment :

- La Petite Bretonne Inc.
- La Petite Bretonne (Distribution) Inc.
- Biscuiterie Dominic Inc.
- 9491-8828 Québec Inc.
- 9491-8802 Québec Inc.
- 9491-8786 Québec Inc.
- 9491-8778 Québec Inc.

Notre entreprise

Raison d'être

Offrir du plaisir quotidien aux familles.

Valeurs

Nous valorisons l'efficacité, l'engagement et l'esprit familiale de notre équipe.

Structure

Groupe La Petite Bretonne, fondé en 1964, est composé de personnes morales distinctes incorporées en vertu de chartes québécoises et canadiennes, dont la propriété et le contrôle sont privés et canadiens.

Activités

Groupe La Petite Bretonne est manufacturier et distributeur de produits de viennoiseries, frais et prêts à consommer, dans toutes les grandes chaînes d'épicerie du Québec et de l'Ontario, et distribue également ses produits dans les Maritimes et l'ouest Canadien, aux États-Unis, au Mexique et dans les Caraïbes. Les produits sont principalement composés de six gammes de produits, soit les micro-croissants®, les chocolatines, les madeleines, les biscuits à l'avoine, les galettes à la mélasse et les danoises, et nous fabriquons différents produits en marques privées.

Groupe La Petite Bretonne est composé de deux usines de fabrication situées dans la province de Québec; l'une à Blainville dans la région des Laurentides, et la seconde à Joliette dans la région de Lanaudière. Le siège social est situé à Blainville et comprend les bureaux administratifs et l'entrepôt de distribution.

Groupe La Petite Bretonne compte sur ses deux cent cinquante-six (256) employés afin de mener ses activités.

Notre chaîne d'approvisionnement

En tant que manufacturier et distributeur national et international, notre chaîne d'approvisionnement est vaste. Nous nous efforçons de travailler avec des fournisseurs qui partagent notre engagement à respecter les normes élevées de respect des droits et règlements, ainsi que les différentes normes dans l'industrie de la transformation alimentaire.

Nous comprenons que certains fournisseurs nous approvisionnent de produits provenant d'autres pays et que chaque fournisseur dispose de sa propre chaîne d'approvisionnement mondiale. Nous sommes conscients que cette situation peut créer un risque de travail forcé et de travail des enfants, et nous nous engageons à mettre en place des mesures afin de minimiser ces risques.

Ainsi, nous avons élaboré un code de conduite des fournisseurs auquel ces derniers doivent adhérer.

Pour la période de déclaration, Groupe La Petite Bretonne s'approvisionne principalement comme suit :

- Matières premières en provenance du Canada et des États-Unis.

- Équipements et machinerie en provenance de l'Italie, l'Allemagne, la France, les États-Unis, le Canada, le Japon
- Fournitures diverses en provenance du Canada et des États-Unis

Gouvernance

Groupe La Petite Bretonne a mis en place une structure de gouvernance en vue d'assurer la mise en œuvre et l'efficacité de ses différents programmes, politiques et pratiques, dont ceux en matière des droits de la personne. La haute direction, définie comme étant le comité exécutif, assure la surveillance de haut niveau en matière de pratiques commerciales éthiques dans le cadre de notre gouvernance d'entreprise, ainsi que de nos stratégies de croissance responsable.

Les autres comités qui contribuent au développement durable et à la gouvernance de la chaîne d'approvisionnement sont indiqués ci-dessous :

Fonction	Principales responsabilités	Portée
Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> • Superviser la conformité juridique et réglementaire 	Toutes les sociétés du groupe
Comité exécutif	<ul style="list-style-type: none"> • Superviser les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) importants • Superviser la gestion des risques et en faire le suivi • Superviser la conformité du Conseil d'administration • Superviser la conformité de la chaîne d'approvisionnement 	Toutes les sociétés du groupe
Comité de direction	<ul style="list-style-type: none"> • Négocier les contrats avec les fournisseurs pour la fabrication des produits destinés à la vente • Superviser les négociations sur les divers coûts pour la gestion des opérations • Superviser les ententes sur les revenus et les contrats clients • Superviser les ententes afférents au développement des affaires et à la distribution des produits fabriqués • Veiller au respect de nos attentes envers les fournisseurs • Renforcer les partenariats et accroître la collaboration entre les fournisseurs et notre équipe de mise en marché 	Toutes les sociétés du groupe
Sous-comité Approvisionnement et Qualité/R&D	<ul style="list-style-type: none"> • Aider le comité exécutif à superviser les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) importants 	Toutes les sociétés du groupe
Équipe Approvisionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que les négociations avec les fournisseurs soient conformes aux stratégies d'approvisionnement 	Toutes les sociétés du groupe

Secteurs à risque de travail forcé et de travail des enfants

Groupe La Petite Bretonne s'efforce de respecter les droits des clients et des employés du groupe. L'engagement de Groupe La Petite Bretonne à protéger les droits de la personne s'appuie sur l'importance d'agir avec justesse et équité. Dans

cette foulée, l'entreprise s'engage à créer et maintenir un milieu de travail inclusif pour tous ses employés.

Politiques et Codes

Bien que Groupe La Petite Bretonne ne dispose pas encore de toutes les politiques internes pouvant renforcer certains principes, l'entreprise assure le respect envers des Lois et Règlements, et a mis en place les mesures requises afin d'assurer la conformité aux normes internationales et aux meilleures pratiques de l'industrie suivantes :

- Les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de la personne
- La Déclaration universelle des droits de l'homme
- Les Conventions de l'Organisation internationale du travail
- Les lois locales sur les droits de la personne

Parmi les politiques déjà en place pour la période de référence, notons les suivantes :

- Code de conduite des employés
- Code de conduite des fournisseurs
- Politique sur la Lutte contre la corruption
- Politique sur les Mesures disciplinaires
- Politique relative à l'usage de Drogues, alcool et d'autres substances sur les lieux du travail
- Politique sur l'Équité, la diversité et l'inclusion
- Politique sur la Santé et sécurité au travail
- Politique de prévention du Harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes
- Politique sur le Travail des enfants et le Travail forcé
- Politique sur les Vacances
- Politique en matière de Violence conjugale

D'autres politiques et codes font l'objet d'un calendrier d'élaboration et de déploiement au cours des périodes de déclaration suivantes, soit :

- Politique sur la Rémunération et l'Équité salariale
- Politique sur la Formation continue
- Politique sur la Conciliation Travail – Vie familiale
- Politique sur le Télétravail
- Politique sur la Gestion des absences
- Politique Environnementale
- Politique sur l'Embauche
- Politique sur l'Approvisionnement éthique et durable

Identification des risques de la chaîne d'approvisionnement

Au cours de l'exercice 2025, nous avons débuté la mise en place d'une stratégie et d'un calendrier de travaux afin de nous permettre d'identifier les produits de notre chaîne d'approvisionnement qui présentent un risque important entre le travail forcé ou le travail des enfants.

Au cours de l'exercice, nous avons entrepris quelques activités spécifiques pour identifier les risques de travail forcé et de travail des enfants, et nous estimons que parmi nos fournisseurs, ce risque est faible. Après une analyse de cartographie des risques de la chaîne d'approvisionnement de premier niveau, il ressort que notre chaîne d'approvisionnement comprend plusieurs fournisseurs provenant de l'Amérique du Nord; ceux-ci étant majoritairement situés au Canada et aux États-Unis.

Au cours de l'exercice 2026, nous peaufinerons notre analyse détaillée de la cartographie des risques de la chaîne d'approvisionnement à différents niveaux afin de mieux comprendre les catégories de produits, les sources d'approvisionnement et les secteurs à risque de violation des droits en matière de main-d'œuvre qui nécessitent une enquête et des mesures plus poussées.

La direction a prévu s'aligner sur cinq (5) risques importants :

1. Le travail forcé
2. Le travail des enfants
3. La discrimination et le harcèlement
4. L'équité
5. La santé et la sécurité au travail

Les risques importants sont définis comme étant les risques qui ont les plus grandes répercussions potentielles sur les droits de la personne à la suite des activités ou des relations d'affaires de l'entreprise. Selon les principes directeurs des Nations unies, les risques importants ne tiennent pas compte des mesures d'atténuation que nous pouvons prendre en tant que société pour des problèmes en particulier. Ces risques sont plutôt axés sur les problèmes susceptibles de survenir en raison de la nature de notre entreprise.

Mesures prises pour lutter contre le travail forcé et le travail des enfants, y compris les principales politiques et pratiques de diligence raisonnable

Groupe La Petite Bretonne mise sur des pratiques internes pour assurer le respect des droits du travail dans le cadre de ses activités et ce, dans le cadre de son engagement à être une entreprise responsable. Ces pratiques nous permettent de

miser sur le respect de nos valeurs communes, d'agir avec intégrité, d'écartier la discrimination, de favoriser la diversité et l'inclusion, et de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables. Nous avons les mêmes attentes envers nos fournisseurs.

Politique sur l'approvisionnement éthique et durable

Groupe La Petite Bretonne n'a pas encore entrepris de travaux pour l'élaboration d'une politique sur l'approvisionnement éthique et durable. Nous avons toutefois des principes qui guident le choix de nos fournisseurs avec qui nous préférons transiger dans un cadre d'approvisionnement responsable. Notre approche est fondée sur le risque, la qualité et la collaboration avec nos fournisseurs.

Nous nous attendons de nos fournisseurs qu'ils se conforment à l'ensemble des lois et des règlements applicables, qu'ils maintiennent des relations commerciales éthiques, qu'ils respectent les pratiques éthiques en matière d'emploi (notamment en ce qui concerne les droits de la personne, les droits du travail, la diversité, l'équité et l'inclusion, les salaires équitables, la santé et la sécurité), et qu'ils continuent à mettre l'accent sur la qualité des produits, la salubrité, la responsabilité environnementale et le développement durable.

Perspective d'avenir

Au cours de l'exercice 2026, Groupe La Petite Bretonne vise à améliorer son approche de gestion des risques liés à la chaîne d'approvisionnement en regroupant les activités existantes de surveillance et de production de rapports des fournisseurs avec un programme de diligence raisonnable axé sur la conformité à nos attentes envers les fournisseurs. Ces efforts tiendront compte des meilleures pratiques, des principes et des cadres reconnus à l'échelle internationale, comme les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises. En nous concentrant d'abord sur les produits et les biens que nous produisons ou importons directement, nous allons :

- Intégrer davantage les considérations relatives à l'approvisionnement éthique aux pratiques et processus d'approvisionnement.
- Entreprendre une évaluation plus détaillée des risques liés à la chaîne d'approvisionnement relativement aux produits dont nous sommes l'importateur.
- Élaborer un cadre de gouvernance pour améliorer l'atténuation des risques, les mesures correctives et l'évaluation du travail forcé dans notre chaîne d'approvisionnement.
- Rendre compte de nos progrès sur une base annuelle.

Mesures correctives

Grâce à nos divers canaux de communication et mécanismes de traitement des plaintes relatifs à nos produits par lesquels toutes parties, employés ou partenaires peut soumettre une plainte, Groupe La Petite Bretonne n'a signalé aucune plainte ni questionnement relative au travail des enfants ou au travail forcé dans le cadre de ses activités au cours de l'exercice 2025.

Nous nous engageons à déployer une surveillance des risques liés à notre chaîne d'approvisionnement et à assurer la gestion appropriée des risques importants en misant notamment sur des mesures correctives pertinentes.

Nous continuerons également de travailler en collaboration avec nos fournisseurs et nos différents partenaires de l'industrie sur des approches communes de correction des violations du droit du travail et d'autres risques environnementaux et sociaux.

Évaluation

Dans le cadre de ses efforts continus visant à mieux comprendre sa chaîne d'approvisionnement et à mettre sur pied un programme complet de diligence raisonnable en matière de droits de la personne fondé sur les risques, Groupe La Petite Bretonne développera en continue des processus d'évaluation permettant ainsi de mesurer leur efficacité dans la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé dans sa chaîne d'approvisionnement.

Tels processus peuvent inclure l'examen et le renforcement de la gouvernance, des politiques, des procédures et de la surveillance liées à la chaîne d'approvisionnement.

Approbation et attestation

Ce rapport a été approuvé en vertu de sous-alinéa 11 (4) b) (ii) de la Loi.

Conformément aux exigences de la Loi, et plus particulièrement à l'article 11, j'atteste avoir pris connaissance des renseignements contenus dans le rapport concernant les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance et après avoir fait preuve de diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans le rapport sont véridiques, exacts et complets à tous les égards importants pour l'application de la Loi pour l'année susmentionnée.



Audrey Laurin, CPA ASC
Directrice Générale / CEO
Groupe La Petite Bretonne

J'ai le pouvoir de lier La Petite Bretonne Inc.